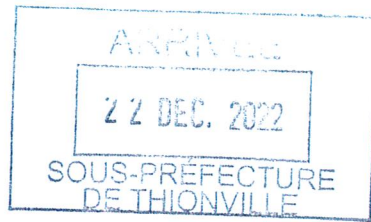




République Française  
Département de la Moselle



## DECISION 2022-117

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

L'accord-cadre « Achat et livraison de fournitures de bureau pour les services de la CCCE », est conclu le 19 décembre 2022 avec l'entreprise SAS LACOSTE à 84250 LE THOR, pour un montant maximum annuel de 12 500,00 € H.T. soit 15 000,00 € T.T.C..

Le contrat conclu pour une durée d'un an est reconductible trois fois maximum.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 19 décembre 2022

Le Président  
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 21/12/2022 Le Président

Publiée le : 21/12/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 21/12/2022

Decisions / Publication sur le site de la CCCE, le 23 SEP. 2024